

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE

Le Président de L'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2018-01 en date du 05 février 2018, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande Région de Grenoble (GRéG).

Le projet de modification n°1 du SCoT de la GRéG porte sur :

- L'intégration de 17 communes au SCoT de la GRéG : 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de la région Saint-Jeannaise et 4 communes de l'ancienne Communauté de communes du balcon sud de la Chartreuse (point n°1) ;
- La prise en compte de la sortie du périmètre du SCoT de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire suite à sa fusion avec la Communauté de communes du pays Roussillonnais (point n°2) ;
- La modification des dispositions du document d'orientations et d'objectifs (DOO) concernant les modalités de dimensionnement des espaces économiques dédiés (point n°3) ;
- La correction d'une erreur matérielle sur la carte des « limites pour la préservation des espaces agricoles et forestiers » sur la commune de Corenc (point n°4).

Le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier de modification du SCoT comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 23 février 2018 au lundi 26 mars 2018 inclus pour une durée de 32 jours.

- **Dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble**
aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 et le vendredi de 08h00 à 17h00.
- **Dans les locaux de Bièvre Isère Communauté – « Maison de l'Intercommunalité » 366 rue Stéphane Hessel – ZAC des Basses Echarrières à Saint Jean de Bournay**
aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans chacun des lieux cités ci-avant pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier dans l'établissement de son choix mentionné ci-avant et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de l'Etablissement Public du SCoT - 21 rue Lesdiguières à Grenoble du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Le dossier d'enquête pourra aussi être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'Etablissement Public du SCoT : <http://scot-region-grenoble.org>.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire-Enquêteur

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du SCoT de la Grande Région Grenobloise
Maison de l'Intercommunalité 366 rue Stéphane Hessel – ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint Jean de Bournay

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-modification1-SCoT@scot-region-grenoble.org . Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Par ordonnance n°E17000437/38 en date du 12 décembre 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Marie-France BACUVIER, Professeur agrégé de Géographie, retraité en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public

- **Dans les locaux de Bièvre Isère Communauté – « Maison de l'Intercommunalité » 366 rue Stéphane Hessel – ZAC des Basses Echarrières à Saint Jean de Bournay : Le jeudi 1er mars 2018 de 9h00 à 12h00**
Le mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 17h00
- **Dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble : Le vendredi 9 mars 2018 de 14h00 à 17h00**
Le lundi 26 mars 2018 de 14h00 à 17h30

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur Le Président de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble ainsi qu'auprès de la direction de l'Etablissement Public du SCoT(21 rue Lesdiguières à Grenoble).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public du SCoT (21 rue Lesdiguières à Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an, un mois après la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de l'Etablissement Public du SCoT :

<http://scot-region-grenoble.org> et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du SCoT de la Grande Région de Grenoble sera soumis à l'approbation du Comité Syndical de l'Etablissement Public du SCoT.